

COMMUNE DE MIREPOIX (Ariège)

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal n° 52-2020

Total membres	23
En exercice	23
Convocation	06/07/2020
Présents	15
Absents	8
Procurations	4
Votants	19

Par suite d'une convocation en date du vingt mai deux mille vingt, les membres composant le Conseil municipal de MIREPOIX (ARIEGE) se sont réunis à la salle Paul Dardier de MIREPOIX (ARIEGE) le **dix juillet deux mille vingt à dix heures**, sous la présidence de Monsieur CAUX Xavier, Maire.

Présents : CAUX Xavier, PORTET Christian, LE MINEZ Monique, BARON René, ROUGÉ Pierre, CHARRASSE Evelyne, VALETTE Michel, GARRIGUES Véronique, ESCANDE Jacques, ANDRIEU Christelle, BOURDONCLE Stéphane, ALBAN Marie-Françoise, GIROUSSE Laurent, FOURCAUD Éric, Jean Luc PEISER

Procurations : Marie-Christine JOLIBERT à Pierre ROUGÉ, Mylène ROUCH à Monique LE MINEZ, Maria ALEXANDRE à Christian PORTET, Nicolas COMTE à René BARON,

Absents : DILLON Valérie, BOULBES Loïc, JOLIBERT Marie-Christine, MARROT Catherine, ZAROIL Mimoun, ROUCH Mylène, ALEXANDRE Maria, COMTE Nicolas,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. M. Pierre ROUGÉ est désigné, à l'unanimité, pour remplir cette fonction.

Objet : Majoration des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués relative au classement « Station de tourisme »

Vu Les arrêtés en date du 27 mai 2020 portant délégation de fonctions aux Conseillers Municipaux Délégués

Monsieur le Maire précise qu'en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du code général des collectivités territoriales alinéa III, les Conseillers Municipaux auxquels le Maire délègue une partie de ses fonctions peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux Adjointes ayant reçu délégation. En aucun cas l'indemnité versée à un Conseiller Municipal ne peut dépasser l'indemnité maximale susceptible d'être allouée au maire de la commune.

Il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux d'indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Monsieur le Maire rappelle que pour la commune de Mirepoix, dont la population se situe entre 1000 et 3499 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un Conseiller Municipal Délégué, titulaire d'une délégation de fonction est pris dans l'enveloppe globale (Maire et Adjointes) ne peut dépasser 6 % (indice brut 1027) de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

La commune de Mirepoix, étant classée « Station de tourisme », Monsieur le Maire explique que les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes peuvent être majorées de 50 %, et calculées à partir de l'indemnité de fonction octroyée.

Monsieur le Maire propose de majorer l'indemnité du Maire des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués de 27,53 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Oui l'exposé de son Président, et après en avoir délibéré,

Décide de majorer l'indemnité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués de 27,53 %

Fonction	Nom et Prénom du bénéficiaire	% indice 1027	Indemnité de fonction brut mensuel	majoration	Total en €
Maire	CAUX Xavier	40,46	1565.41	1,2753	2006.88
1 ^{er} Adjoint	PORTET Christian	15.53	604.02	1,2753	770.31
2 ^{ème} Adjoint	DILLON Valérie	15.53	604.02	1,2753	770.31
3 ^{ème} Adjoint	LE MINEZ Monique	15.53	604.02	1,2753	770.31
4 ^{ème} Adjoint	BOULBES Loïc	15.53	604.02	1,2753	770.31
Conseiller Municipal Délégué	BARON René	4.70	182.02	1,2753	232.91
Conseiller Municipal Délégué	ROUGÉ Pierre	4.70	182.02	1,2753	232.91
Conseillère Municipale Déléguée	JOLIBERT Marie-Christine	4.70	182.02	1,2753	232.91

REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2020

Application agréée E-legalite.com

Conseiller Municipal Délégué	VALETTE Michel	4.70	182.02	1,2753	232.91
Conseillère Municipale Déléguée	ANDRIEU Christelle	4.70	182.02	1,2753	232.91
Conseillère Municipale Déléguée	ALEXANDRE Maria	4.70	182.02	1,2753	232.91
TOTAL				1403.73	6485.58

- Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Ainsi fait et délibéré le jours, mois et an ci-dessus,
et ont signé au registre tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



REÇU EN PREFECTURE

le 10/08/2020

Application agréée E-legalite.com